



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emprunts

Question écrite n° 5021

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur l'utilisation qui pourrait être faite des fonds collectés dans le cadre de l'emprunt d'Etat dit « emprunt Balladur ». Selon certaines informations parues dans la presse, le Gouvernement envisagerait d'utiliser une partie de ces fonds pour recapitaliser les entreprises nationales d'armement. Pourtant, parmi les entreprises citées, à aucun moment n'est évoquée l'hypothèse du GIAT, alors que cette entreprise publique connaît de très grosses difficultés de reconversion, et qu'elle vient d'annoncer un plan social qui provoque de très graves inquiétudes sur les sites concernés. Il lui demande donc avec insistance s'il ne serait pas opportun d'utiliser une partie de ces fonds pour la recapitalisation du GIAT et, ainsi, favoriser le redémarrage de cette grande entreprise. Une telle recapitalisation permettrait notamment d'éviter que GIAT ne se lance dans un vaste projet de réalisation des actifs immobiliers qui risque d'emporter à jamais ses capacités de développement.

Texte de la réponse

GIAT Industries a été créée à partir des arsenaux de l'Etat pour devenir une entreprise performante à stature internationale, seule condition de sa survie à terme. GIAT Industries doit faire face à une baisse des budgets militaires des pays occidentaux et à une concurrence accrue sur les marchés extérieurs. L'entreprise doit prioritairement s'adapter à ce contexte difficile en améliorant son exploitation qui reste substantiellement déficitaire, de façon à atteindre au plus vite des conditions d'équilibre interne. S'agissant d'une éventuelle recapitalisation, les entreprises publiques candidates sont nombreuses. Les décisions seront prises en temps utile en fonction des priorités et des efforts propres de chaque entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5021

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2512

Réponse publiée le : 30 mai 1994, page 2730